

Avis de constitution

SOCIETE « AKWABA AMBULANCE » en abrégé « AKB AMBULANCE »

Siège Abidjan Cocody, Quartier Angré 8ème Tranche

Vers Pont SORO, lot 238 ; llot : 18 ; , parcelle : 30 ;

section : CV, Lot 238, llot 18

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/07/2024, et enregistrés au CEPICI le 12/07/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AKWABA AMBULANCE » en

abrégé « AKB AMBULANCE »

Objet : - TRANSPORT SANITAIRE DE PATIENT (PRIVE OU PUBLIC)  
- LOCATION D'AMBULANCES  
- VENTE D'AMBULANCES  
- DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody, Quartier Angré 8ème

Tranche Vers Pont SORO, lot 238 ; Ilot : 18 ; , parcelle : 30  
; section : CV, Lot 238, Ilot 18

Dirigeant(s) M YAPO AIME-FABRICE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-08242 du 22/08/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°49421/GTCA/RC/2024 du 22/08/2024

